



Utilisation d'un extrait audio d'un film pour une chanson

Par Jekyll2209

Bonjour, dans le cadre d'un projet musical instrumental je souhaiterais utiliser un extrait audio d'une trentaine de secondes d'un film de fiction pour l'incorporer dans ma composition. Cet extrait n'est pas musical mais une partie d'un monologue.

Par ailleurs, la chanson, une fois finie, serait destinée à être distribuée sur les plateformes de streaming et à un pressage de CD confidentiel (moins de mille exemplaires).

Je n'ai pas reçu de message de la part du distributeur. Je voulais par conséquent connaître mes obligations légales sur le sujet.

Cordialement,

François

Par Isadore

Bonjour,

Vous devez avoir l'autorisation des titulaires des droits de ce texte ET de cet enregistrement s'ils ne sont pas dans le domaine public. Le texte et l'interprétation sont ?uvres différentes (l'interprétation est une ?uvre dérivée).

L'autorisation peut être donnée soit par le biais d'une licence "générale" dont vous devez respecter les conditions, soit par le biais d'une autorisation qui vous serait donnée spécifiquement.

Dans tous les cas vous devez respecter les droits moraux des auteurs, notamment en les créditant pour cet extrait.

Utiliser dans ces conditions une oeuvre non entrée dans le domaine public sans autorisation est un délit de contrefaçon. A tout moment, les personnes lésées pourraient faire interdire la diffusion d'un contenu qui leur porte préjudice, réclamer les bénéfices générées à partir du contenu que vous aurez créé et obtenir en plus un dédommagement pour le préjudice.

En d'autres termes, si vous n'avez pas les autorisations nécessaires, changez de "projet".